

Prix *Pinocchio*

Les HUG remportent le Pinocchio d'Or 2026

Fondé en 2026 par le syndicat Avenir Syndical, le prix *Pinocchio* récompensera chaque printemps l'entreprise ayant fait montre de la plus grande « Pinocchiade » de l'année, entendez qui aura répandu la plus grosse « contrevérité », que ce soit en public ou auprès de son personnel. Explications.

Parmi la ribambelle de prix plus ou moins prestigieux qui sont délivrés à Genève par des jurys avisés, il faudra désormais compter avec le Prix *Pinocchio*. Le but du *Pinocchio* est de récompenser l'employeur, public ou privé, qui se sera distingué par le plus grand écart possible entre ses déclarations et la réalité.

Pour cette première année, étaient finalistes de notre compétition des entreprises des secteurs du bâtiment, de l'aéroport et de la santé. Bien que la concurrence fut sévère, le Jury n'a pas longtemps hésité : les HUG présentaient un dossier cochant toutes les cases d'une candidature idéale, en particulier pour sa durée, son intensité et surtout ses résultats classés en catégorie « experts », par l'unanimité du jury, dans la grille des contrevérités. Mais reprenons l'historique des éléments annoncés à l'aune des faits véritables.

Depuis l'automne 2025 et à quatre reprises au moins, les HUG ont communiqué sur leur volonté d'une politique « tolérance zéro » à l'égard du racisme. Cette politique s'appuyait en particulier sur :

- Des ateliers de sensibilisation du personnel qui ont notamment servi à menacer les lanceur-euse-x-s d'alerte et à minimiser les actes de racisme ;
- Un nouveau dispositif d'alerte nommé « bouton intégrité » que des cadres se sont empressés de déconseiller au personnel, sous menace de représailles et/ou d'incidences sur leur carrière ;
- Des sanctions exemplaires contre les coupables de racisme ce qui a notamment permis de promouvoir une cadre raciste vers une fonction supérieure, sans bien sûr licencier aucune des personnes responsables de propos ou d'actes racistes.

Il faut toutefois reconnaître qu'à l'annonce de la réintégration de la victime du tag raciste à son poste de travail, le Jury a été pris d'un doute. Est-ce que finalement la politique des HUG allait se rapprocher des déclarations officielles ? Fort heureusement, le doute n'a pas eu à perdurer longtemps : dans la foulée de cette unique réintégration, les HUG maintenaient une ribambelle de sanctions à l'égard de personne racisées et allaient même jusqu'à en prononcer de nouvelles. Le Jury a particulièrement apprécié deux situations qui mettent sans conteste les HUG au rang de « Master » en terme de contrevérité.

Tout d'abord le cas de Fabrice (prénom fictif). Ce brancardier travaille à l'Hôpital des Trois-Chêne. Le personnel des Trois-Chêne affirme qu'il est tout à fait dans les normes du service, que ce soit pour la qualité ou la quantité de ses prestations. Son problème : Fabrice est l'un des deux seuls brancardiers racisés du service. Il se fait donc convoquer à un Entretien de service par une cadre, qui fait elle-même l'objet d'une grosse trentaine de signalements (le fameux bouton intégrité) pour ses propos et attitudes racistes. Cet Entretien sera suivi d'un licenciement, prononcé par un haut cadre des HUG, également visé par plusieurs signalements dénonçant sa complaisance à l'égard de cadres racistes. L'incohérence de cette situation est remontée jusqu'à la Direction générale, qui ne voit pas le problème. Résultat : les cadres dénoncés pour racisme sont toujours là mais le brancardier est licencié.

L'autre situation se rapporte à Catherine (prénom fictif). Catherine est ASSC. Mais sa cadre, également dénoncée pour racisme, a décidé de la déclasser comme aide-soignante. Si elle l'accepte, Catherine perdra trois classes de salaire sans avoir pourtant commis la moindre faute. Le syndicat a proposé aux HUG un simple arbitrage neutre, en faisant évaluer Catherine par un autre cadre qui ne soit pas accusé de racisme. Ce faisant, il eut été facile de confirmer ou infirmer l'évaluation de la cadre raciste. Nouveau refus des HUG.

Il est intéressant de noter le traitement que les HUG ont fait, durant cette même période, du dossier d'une cadre blanche, responsable depuis cinq ans de harcèlement psychologique avéré sur 38 secrétaires, ayant fait l'objet de plusieurs dizaines de plaintes, de rapports médicaux de ses victimes, de rapports du Service de santé au travail des HUG et d'une enquête externe ayant confirmé les faits. Après cinq années de plaintes du personnel et de preuves accumulées, la décision des HUG vient de tomber : la cadre est déplacée dans un autre service des HUG. Cela a confirmé au Jury la profonde discrimination que les HUG faisaient subir au personnel racisé, versus la protection démesurée qu'ils offraient aux cadres blancs.

En conclusion, c'est avec brio que les HUG remportent ce premier *Pinocchio d'Or 2026*, et nous tenons à les féliciter pour leurs excellents résultats en matière de contrevérité, résultats qui les placent très loin devant tous leurs concurrents.

Genève, le 23 juin 2026

Pour tout renseignement : Yves Mugny, secrétaire syndical Avenir Syndical – 079 203 11 61